

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT



71130 GUEUGNON
TEL : 03 85 85 55 23

FORFAIT CENTRE AERE

NOM : PRENOM : MATRICULE :

ADRESSE :

NOM	Prénom	Age	G	F	NOM	Prénom	Age	G	F

Pour les Enfants DE 16 A 21 ANS JOINDRE CERTIFICAT DE SCOLARITE

SIGNATURE



DATE D'ARRIVEE :

DATE DE DEPART :

NOMBRE DE JOURS: (MAXI. 21 JOURS)

NOMBRE DE PERSONNES EN SEJOUR :

ATTENTION : La commission des loisirs et le C.E. vous invitent à lire et à respecter le règlement figurant au verso de cet imprimé. BONNES VACANCES

SIGNATURE DU LOCATAIRE

SIGNATURE D'UN MEMBRE DU C.E.

REGLEMENT VACANCES DU COMITÉ

FORFAIT PERIODE (1er JANVIER / 31 DECEMBRE)

Le Comité d'établissement participe aux frais de ces séjours pour chaque enfant des personnes travaillant dans l'entreprise remplissant les conditions de droit aux avantages du C.E. Cette participation pourra se cumuler avec une autre participation forfaitaire (Locations par catalogue du C.E., Chèque-Vacances , Forfait camping gîtes etc..)

La facture doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé

Le forfait s'applique sur le nombre de jours et de personnes **FACTURÉS** pour un maximum **de 21 jours**

La participation s'élève à 10 € / jour par enfants à charge

a condition que ceux - ci ne soient pas âgés de plus de 21 ANS DANS L'ANNEE EN COURS un certificat de scolarité devra être obligatoirement joint pour les enfants de 16 à 21ANS

Les petits enfants du personnel actif dont les parents ne travaillent pas dans l'entreprise ne peuvent prétendre à une participation du Comité d'établissement.

Dans le cas ou le montant du séjour est inférieur au forfait, le remboursement du Comité d'établissement correspond au prix facturé de la location

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus. Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle sur les pièces justificatives fournies par les intéressés.

BONNES VACANCES.